

Convention de prestation de service relative à l'animation du campus connecté de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Entre

La communauté de communes, l'Intercom de la Vire au Noireau, représentée par sa Présidente, Madame Catherine Gournay-Lecomte

Et

Le GRETA Portes Normandes-Antenne de Vire, représenté par son Chef d'établissement support, proviseur du lycée Aristide Briand, Monsieur Jean-Michel DIOT

Préambule

L'Intercom de la Vire au Noireau a été lauréate, lors de la 3^{ème} vague, de l'appel à projets « campus connecté » dans le cadre de l'action « Territoires d'Innovation Pédagogique » et du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Le campus connecté a pour objectifs d'offrir à toute personne bachelière la possibilité de commencer ou de reprendre des études supérieures à distance, dans un lieu d'études universitaires près de chez eux, de bénéficier d'un tutorat et d'un suivi individualisé.

Porté par l'Intercom de la Vire au Noireau en partenariat avec l'Université Caen Normandie, ce campus bénéficie de subventions sur une durée de 5 ans de la Banque des Territoires (pour le compte de l'Etat) et de la Région Normandie.

Le campus connecté est situé dans les locaux de l'antenne de l'IUT Grand Ouest Normandie.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de confier au GRETA Portes Normandes la prestation relative au recrutement des étudiants, au tutorat des élèves du campus ainsi que le suivi administratif (motivation, organisation, méthode). Le GRETA Portes Normandes assumera, sous sa responsabilité, les missions de dans les articles 2- 3.

Article 2 : Les missions liées au tutorat

a. Accompagnement individualisé des étudiants

- permettre à chaque étudiant de construire son parcours,
- piloter un emploi du temps hebdomadaire et un calendrier annuel prévisionnel situant les périodes de cours, de stages, de congés et d'examens,

- accompagner l'étudiant dans sa méthodologie de travail et ses recherches documentaires,
- planifier et assurer des entretiens individuels réguliers, veiller au bon déroulement du cursus et au respect des engagements, s'assurer que l'étudiant est « acteur » de sa formation, encourager la démarche et proposer des solutions pour les difficultés rencontrées pendant le parcours,
- mettre en place des outils de travail adaptés en lien avec les indicateurs de suivi (cf. Article 3) et suivre la progression de chaque étudiant, organiser et assurer les entretiens de fin d'année, aider à la recherche de stages, accompagner la vie étudiante,
- accompagner les étudiants dans leurs démarches administratives universitaires ou professionnelles, les soutenir dans la poursuite de leur parcours d'études et/ou leur insertion professionnelle.

b. Accompagnement collectif de la promotion

- créer une dynamique de groupe entre les étudiants, favorisant une émulation et une solidarité entre eux,
- assurer des ateliers transversaux pour un travail
- participer/organiser des événements « hors campus connecté » sportifs, culturels...sur le temps de travail

c. Organisation de la vie au sein du campus

- rencontrer des étudiants, échanger avec eux et leur présenter le campus et les dispositifs d'accompagnement,
- assurer le lien entre les différents partenaires impliqués (Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, l'Université Caen Normandie, le Rectorat, les EPLE....).

Article 3 : les missions liées au contrôle et à l'évaluation

Un comité de suivi est mis en place. Il est composé de :

- Pour le GRETA Portes Normandes, le (la) Conseiller (ère) en formation professionnelle en charge de la bonne exécution de la convention et/ou le Responsable technique de l'antenne de Vire, du ou (des) tuteurs (trices) intervenants sur le campus.
- Pour l'IVN, l'élue(e) en charge de l'enseignement supérieur, de la Directrice Générale des Services et toute autre personne ayant des liens avec le campus.

Le GRETA Portes Normandes prend acte des missions/activités confiées et s'engage à fournir les documents de suivi à l'IVN une semaine avant la date du comité de suivi.

Les documents de suivi devront prendre en compte les indicateurs décrits ci-dessous. De plus, des éléments qualitatifs devront alimenter les échanges : exemple, le descriptif individuel du parcours d'études, expériences et conditions de vie (logement, mobilité...) et tout autre élément qualitatif afin de mieux apprécier les parcours d'orientation, d'études et d'insertion professionnelle.

Les indicateurs de suivi pour le bilan mi-parcours (octobre 2024) et fin de parcours (octobre 2026) sont :

Indicateurs des profils des étudiants

Nombre d'étudiants accueillis sur l'année /Nombre de candidats/Nombre d'étudiants néo-bacheliers/ Nombre d'étudiants en reprise d'étude (reprises d'études universitaires, formation, certification)/Nombre d'étudiants en parcours différenciés prescrits par leur établissement d'inscription/Nombre d'étudiants 18-24 ans/Nombre d'étudiants de plus de 24 ans/Nombre d'étudiants issus de QPV/Nombre d'étudiants issus de ZRR/Nombre d'étudiants boursiers/Nombre d'étudiants sportifs de haut niveau/Nombre d'étudiants en situation d'handicap/Nombre d'étudiants jeunes aidants/ Nombre de femmes parmi les étudiants/Nombre d'étudiants allophones-primos arrivants.

Indicateurs des parcours des étudiants

Nombre d'abandons (sans informer sur le changement d'orientation) / Nombre d'étudiants partis en cours d'année (choix d'un autre cursus) / Nombre d'étudiants partis en cours d'année (réorientation professionnelle) / Nombre d'étudiants ayant validé leur année, diplôme, certification/Nombre d'étudiants insérés professionnellement parmi les étudiants n-1/Nombre d'étudiants poursuivant leurs études sur un site universitaire en N+1.

Indicateurs sur la vie du Campus Connecté

Nombre d'encadrants/Nombre d'activités organisées sur le lieu en complément de l'accompagnement (vie étudiante, journée d'intégration...)/Nombre d'étudiants bénéficiaires d'un programme de tutorat (hors encadrement tuteur), exemple : pair à pair, université de proximité, association.../Nombre d'ateliers et d'activités sur l'orientation, développement des compétences (CV, entretien recherche de stages...), médiation numérique, méthodologie (précisez la nature dans la note qualitative).

Indicateurs de déploiement du Campus Connecté

Nombre de partenaires associatifs/Nombre d'étudiants bénéficiant du statut d'étudiant hébergé par l'université partenaire/Nombre d'étudiants inscrits dans l'université partenaire/Nombre de projets menés avec des structures du territoire (projet pédagogique, mise en réseau, etc.)/Nombre de partenaires économiques/Nombre d'étudiants réalisant un stage ou alternance/Nombre d'étudiants réalisant un stage ou alternance sur le territoire/Accès aux services d'orientation de l'université partenaire(OUI –NON).

Indicateurs de communication

Nombre d'ateliers de présentation dans les établissements du secondaire/ Nombre d'ateliers de présentation à Pôle Emploi, Mission Locale/Nombre de journées portes ouvertes/Nombre de jeunes 18-24 ans présents à ces portes ouvertes/Nombre de jeunes de plus de 24 ans présents à ces portes ouvertes/Nombre d'actifs à ces portes ouvertes/Nombre de personnes au chômage à ces portes ouvertes/

Les données antérieures à la date de signature seront fournies par l'IVN.

Les indicateurs de déploiement et de communication seront fournis par l'IVN.

Article 4 : Communication

Dans tous les documents (bilan technique et actions de communication écrites ou orales, rapport d'activités, site internet...), les mentions « le campus connecté est soutenu par l'Etat (opéré par la Banque des Territoires), la Région Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau en partenariat avec l'Université Caen Normandie. Les logos de chaque institution (y compris logotype du Programme d'Investissement d'Avenir) devront être apposés sur tous les documents /sites conformément à la charte graphique de chaque contributeur et partenaire.

Le logo GRETA Portes Normandes devra être apposé avec la mention « assure l'animation du campus ».

Article 5 : Durée

La présente convention prend effet à compter de la signature des 2 parties et reste en vigueur jusqu'au 30/09/2026 sous réserve des résultats des évaluations (dont le nombre d'étudiants inscrits)

Article 6 : Montant de la prestation

La prestation sera effectuée sur 28 semaines.

Le temps de tutorat est quantifié par un nombre d'heure par semaine : 12 heures

Le temps administratif est quantifié par un forfait par étudiant : 5 heures annuelles

Le temps de recrutement est quantifié par un forfait par année civile.

Les frais GRETA sont quantifiés par un forfait par année civile.

Sur la base de 9 étudiants maximum inscrits au Campus Connecté.

Tutorat	16128 €
Gestion administrative	1680 €
Recrutement	2200 €
Frais GRETA	1400 €
TOTAL	21408 €

Une clause de revoyure sur le montant de la prestation sera enclenchée en fonction de l'évolution du nombre d'étudiants inscrits. Un point sera établi lors du bilan mi-parcours en octobre 2024.

Article 7 : Contentieux

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'exécution de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables, les litiges pouvant résulter de l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Caen.

**La communauté de communes,
l'Intercom de la Vire au Noireau**
Madame la Présidente,
Catherine Gournay-Lecomte

**Le GRETA Portes Normandes-Antenne
de Vire**
Monsieur le Chef d'établissement
support, proviseur du lycée Aristide
Briand,
Jean-Michel DIOT

PROJET